

nouvelles



18 AVRIL
1997
NUMÉRO
424

**Place aux jeunes...
mais pas besoin de
tasser mon oncle!** **Page 3**

L'aubaine du siècle! **Page 7**

La panse pleine!

Profitons donc de ce qu'on se trouve encore dans l'octave de la Semaine sainte en quelque sorte et évitons de chercher des crosses à Jean Chrétien ou à Bernard Landry.

Puisque Jean Chrétien pense sincèrement que le Canada est le meilleur pays au monde, là où il fait tellement bon vivre, laissons-lui ses illusions. Il est d'ailleurs trop tard pour qu'il se réveille, si ce n'est quelque part aux îles Turks et Caicos.

Idem pour Bernard Landry. Laissons-le à sa conviction que le Québec manquant de riches, il faut donc, en conséquence, les laisser en paix et s'en prendre aux moins bien nantis.

Bien que...

Une petite statistique parue en février dans la revue française *Manière de voir* en dit long sur beaucoup. Voyons voir.

La fortune des 358 personnes les plus riches dans le monde est supérieure au revenu annuel des 45% d'habitants les plus pauvres, soit 2,6 milliards de personnes.

Une autre statistique, tant qu'à y être.

Les revenus annuels des organisations criminelles d'envergure internationale atteignent quelque 1000 milliards de dollars. Ce qui équivaut au PNB des pays à faibles revenus et de leurs 5 milliards d'habitants.

Mais sans leur chercher de crosses, y aurait-il moyen de convenir qu'au Canada et au Québec, il vaut toujours mieux être riches et en santé, ou occuper un poste de prestige, que pauvre et malade?

Ainsi de ce monsieur dont l'histoire n'a pas débordé le cadre des pages de *The Gazette*. Dommage. M. J.F.W. Weatherill est président du Conseil canadien des relations du travail. À ce titre, il a à se pencher sur des problèmes

vitaux pour le monde ordinaire: les scabs dans un conflit, par exemple. Ou encore des travailleurs qui perdent leur emploi. Ou d'autres à qui on refuse le droit de se syndiquer. Quelqu'un, donc, qui doit savoir ce qu'est la misère.

Le monsieur en question avait lancé en 1995 une croisade pour mettre un terme aux abus des employés du CCRT. «Je suis capable de sauver 50 000 \$ par année aux

payeurs de taxe», s'est-il vanté en faisant péter ses bretelles d'universitaire patenté made in Harvard, Toronto et Osgoode Hall.

Il a par contre beaucoup d'appétit. Dans la même journée, à Paris, le monsieur Weatherill a invité deux professeurs français au restaurant. Deux factures totalisant 1 117,34 \$. Comme l'aurait dit André Moose Dupont, qui jouait pour les

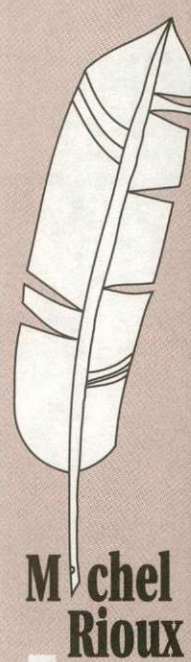


Flyers de Philadelphie il y a 25 ans, faut avoir faim en tab... pour manger autant que ça.

On ne se méfie jamais assez des parangons de vertu...

Quant aux riches, dont on serait ici en rupture de stock, un petit conseil à l'ineffable Landry. Qu'il consulte ses copains comptables, les Saucier et les Cyrenne qui le conseillent si bien sur le déficit zéro. Ils lui donneront de bonnes adresses aux îles Turks et Caicos, ou encore à la Barbade, où son homologue fédéral Paul Martin a mis sa fortune en sécurité. Des adresses qui ont circulé récemment, avec les conseils appropriés, au cours d'un séminaire organisé à Montréal. Pas pour les BS. Pour les riches. Des adresses où placer son argent pour ne pas payer d'impôt. Car c'est bien connu: si on ne paie pas d'impôt, on est bien pauvre.

On ne se méfie jamais assez des pauvres qui ne paient pas d'impôt...



Michel Rioux

BIBLIOTHÈQUE

nouvelles CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Roger Deslauriers
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Claude St-Georges

Photographes
Alain Chagnon
Pierre Gauvin

Caricaturiste
Boris

Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclairer de
de Beauceville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.

Place aux jeunes... mais pas besoin de tasser mon oncle!

Le débat a toujours existé, mais il se pose avec une insistance nouvelle depuis que le monde du travail est entré dans la ronde des compressions de personnel, des downsizing, des réorganisations en tous genres: il faut faire de la place aux jeunes. Certains, comme les jeunes libéraux, n'hésitent pas à réclamer pour ce faire qu'on jette dehors les travailleurs âgés. À la scrap donc, et leur sécurité d'emploi avec. D'autres, comme le Comité des jeunes de la CSN, sont davantage respectueux des êtres humains et ne croient pas que l'humanité effectue un pas en avant quand on met à la rue les pères et les mères pour faire de la place aux enfants. Mais il y a des endroits où on réussit des opérations qui valent la peine d'être soulignées. À la cartonnerie Standard Paper Box, par exemple.

Si, au lieu de s'inspirer des Klein et Harris, Lucien Bouchard avait agi comme dans certains secteurs de l'entreprise privée, il n'aurait pas procédé, comme il l'a fait, à des coupes sombres et aveugles dans le personnel des secteurs public et parapublic. Au bas mot, 15 000 travailleuses et travailleurs au service de leurs concitoyens prendront une retraite dans des conditions satisfaisantes au cours des prochains mois. Fort bien. Mais il n'est pas question de les remplacer, ce qui complique singulièrement l'objectif que le gou-

vernement, avec d'autres d'ailleurs, s'est lui-même donné en matière de création d'emplois au Québec.

Les chambardements dans la fonction publique, dans les réseaux de la santé et des services sociaux, dans le réseau de l'éducation auront-ils pour conséquence de créer de la place pour les jeunes, qui attendent en ligne serrée d'entrer dans l'un ou l'autre de ces circuits? Pas question, a répliqué avec son flegme habituel le frigorifique président du Conseil du trésor, Jacques Léonard.

Oui c'est faisable, Standard Paper Box le prouve. Il y a cependant une condition préalable, qui n'intéresse pas les jeunes libéraux et leurs semblables: respecter les plus anciens.

Michel Rioux

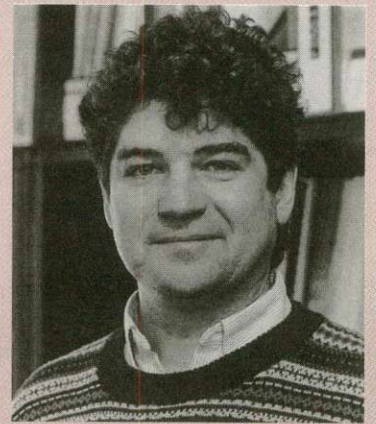
Des retraités heureux... et remplacés

La cartonnerie Standard Paper Box, sise sur la rue Viau, dans le quartier montréalais Hochelaga-Maisonneuve, a connu ces dernières années de nombreuses secousses provoquées tant par la transformation des marchés et les changements technologiques que par la réorganisation du travail. En effet, là où dans les belles années on trouvait 350 travailleurs membres d'un syndicat affilié à la FTPF-CSN, il n'y en a plus aujourd'hui que 150. Avec une moyenne d'âge de 53 ans, ce qui est révélateur des changements en profondeur qui sont survenus.

Mais comme le souligne le secrétaire général de la CSN Pierre Paquette, à la fois le syndicat et l'entreprise ont su agir dans le meilleur intérêt des

deux parties. *«Standard Paper Box, ce n'est pas une multinationale du carton. C'est une petite entreprise québécoise qui, tout en étant en compétition avec des multinationales, a trouvé, avec le syndicat, les moyens de demeurer compétitive et de maintenir un niveau intéressant d'emploi dans l'est de Montréal»,* dit-il. La sensibi-

«Tout compte quand vient le temps de trouver des solutions, même les actions qui peuvent apparaître à la marge ou partielles.»



Pierre Paquette



lisation aux questions touchant toutes les facettes de la réduction du temps de travail est commencée depuis longtemps d'ailleurs dans ce syndicat, qui a dû affronter plusieurs transformations liées aux changements technologiques. «Dans ce syndicat, les débats sont ouverts là-dessus», précise Pierre Paquette.

Dans cette perspective, le syndicat s'efforce en effet, depuis plusieurs années, de négocier des préretraites avantageuses pour faire face à la diminution de l'emploi. Pierre Paquette se rappelle qu'alors qu'il était président du Conseil central de Montréal, il y a une dizaine d'années, il avait travaillé avec le syndicat à implanter un programme d'aménagement concerté du temps de travail. Introduit par le gouvernement péquiste, ce programme a malheureusement été abandonné par la suite par les libéraux.

Un vote à 78%

Mais comme le souligne le président Pierre Noiseux, ces dispositions, comme d'autres

Pierre Noiseux explique: «Nous fonctionnons à l'usine sur la base de 120 emplois. Durant certains mois, le nombre augmente à 150. Mais quand surviennent des mises-à-pied, une trentaine de travailleurs se retrouvent sans emploi et sur appel. Or, ce sont des jeunes travailleurs dont l'âge varie de 20 à 30 ans.»

Des emplois permanents

La nouvelle convention collective contient des dispositions qui auront pour conséquence de créer des emplois permanents pour ces jeunes évincés cycliquement.

Le syndicat estime que dans les prochaines années, une quarantaine de travailleurs pourront se prévaloir de dispositions fort intéressantes, qui leur permettront de prendre une retraite dans des conditions particulièrement avantageuses.

Ainsi, un travailleur qui a atteint 59 ans pourra dorénavant, sur une base volontaire bien entendu, demander une préretraite pendant laquelle

l'entreprise lui versera 900 \$ par mois jusqu'à l'âge de 65 ans. Cette somme s'ajoute aux prestations normalement versées par le fonds de pension et par la Régie des rentes. Si un travailleur qui a atteint 55 ans désire prendre une préretraite, l'entreprise versera dans un REER personnel la somme de 4% de tous les gains qu'il a pu accumuler durant tout le temps qu'il aura été à son emploi.

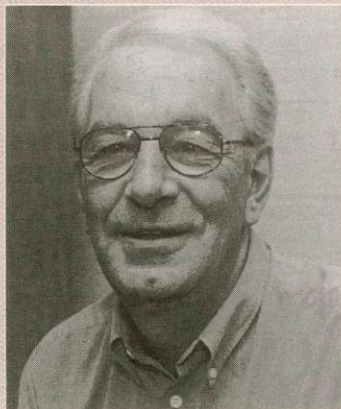
Pour tous ceux qui voudront se prévaloir de ces dispositions, l'assurance-groupe continuera

de s'appliquer, avec tous les avantages dont jouissent ceux qui demeurent à l'emploi.

Le président du syndicat, membre de l'exécutif depuis 22 ans et à l'emploi de Standard Paper Box depuis 32 ans, se réjouit de ce règlement. «On va créer des emplois réguliers et bien payés pour des jeunes qui, jusqu'à maintenant, vivaient dans une certaine insécurité.»

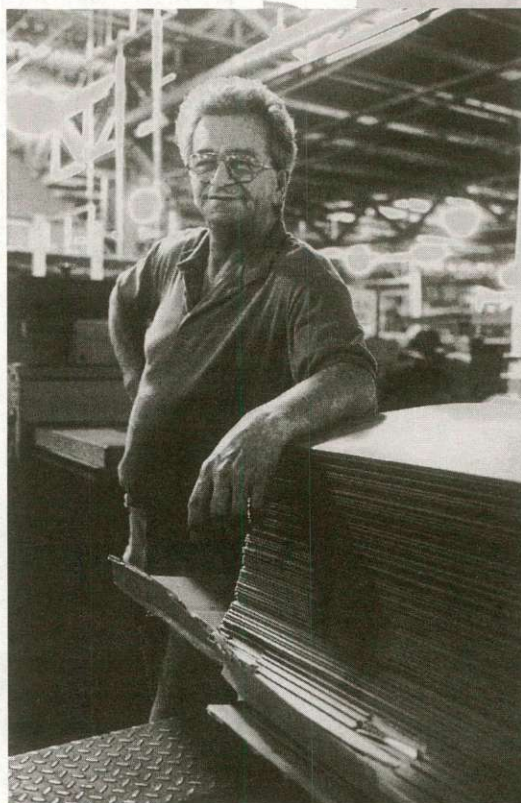
En ayant obtenu le remplacement obligatoire des travailleurs qui partent, le syndicat estime avoir contribué à consolider l'emploi dans

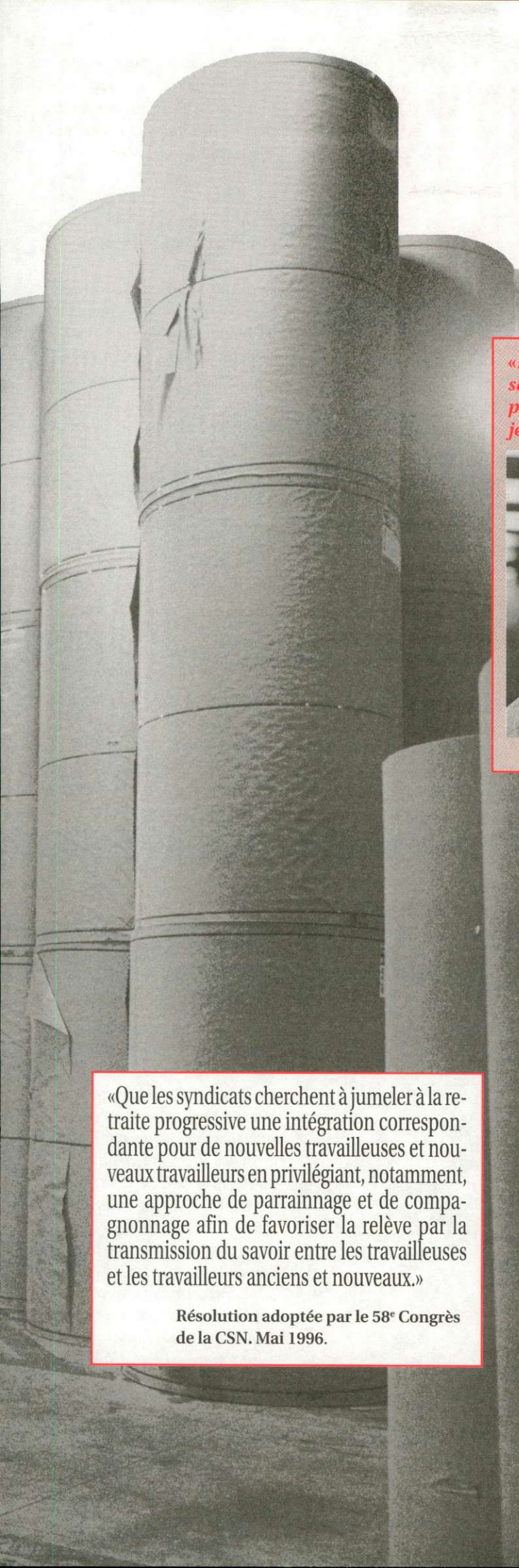
«On va créer des emplois réguliers et bien payés pour des jeunes qui vivaient dans une certaine insécurité.»



Pierre Noiseux

qui ont suivi, n'étaient pas intégrées à la convention collective. Ce qui est maintenant le cas depuis quelques semaines cependant, soit depuis que les travailleurs, dans une proportion de 78%, ont donné leur accord, le 4 avril, à une entente qui s'appliquera durant les cinq prochaines années.





l'usine, tout en donnant un sens concret à des revendications syndicales et à des principes syndicaux.

Une suite du congrès

Informé de ce règlement, le président du Comité des jeunes de la CSN, Patrice Savignac-Dufour, n'a pas caché sa satisfaction.

«Cela rejoint une proposi-

«Pas question de sacrer dehors sans manière les plus vieux pour faire de la place aux plus jeunes.»



Patrice Savignac-Dufour

tion que nous avons soutenue au dernier congrès de la CSN, en mai 1996. C'est intéressant de voir que les efforts que nous faisons pour faire avancer des idées trouvent un aboutissement heureux aussi rapidement», a-t-il confié à Nouvelles CSN.

Les jeunes de la CSN sont clairs sur leur revendication cependant. «Pas question pour nous de sacrer dehors les plus vieux, sans manière, sous prétexte de faire de la place aux plus jeunes», précise Patrice Savignac-Dufour, pour qui le droit au travail existe autant pour les travailleurs plus âgés que pour les plus jeunes.

Il ouvre cependant le débat à une autre dimension, celle du danger de l'exclusion post-travail. «Qu'arrivera-t-il si un très grand nombre de travailleurs prennent une retraite à un âge toujours plus bas, souvent sans préparation aucune? Surtout que l'espérance de vie a tendance à augmenter de plus en plus, alors que le temps de travail est toujours de plus en plus

réduit?», demande-t-il.

C'est d'ailleurs en ayant ces questions à l'esprit que le Comité des jeunes préconisait, dans la résolution adoptée au congrès, une approche favorisant une espèce de parrainage, ou de compagnonnage, pour favoriser la relève par la transmission du savoir entre les anciens et les nouveaux travailleurs.

«Il faut s'organiser pour ne pas gaspiller toute cette connaissance acquise. Mais force est de constater que plusieurs entreprises, et aussi le gouvernement, gaspillent sans réfléchir cette richesse extraordinaire», déplore Patrice Savignac-Dufour. Pour Pierre Paquette, ce type de problème n'est pas posé aux seuls employés de Standard Paper Box, mais à la société tout entière. «Nous n'avons pas fini de réfléchir à tous les aspects de cette question», croit-il.

Tout compte

Le secrétaire général de la CSN estime par ailleurs qu'il ne sert à rien d'attendre que des solutions globales soient trouvées avant d'agir chacun à son niveau. «Il ne faut surtout pas minimiser l'importance de toutes les actions concrètes qui sont menées dans les syndicats. Tout compte, quand vient le temps de trouver des solutions, même les actions qui peuvent apparaître comme étant à la marge, partielles, ne s'appliquant qu'à un problème précis», ajoute-t-il.

Ce qu'il apprécie particulièrement dans l'entente conclue entre le syndicat et Standard Paper Box, c'est qu'elle ne fait pas appel aux deniers publics pour régler des problèmes de nature privée. Il donne l'exemple du récent cas de réduction du temps de travail à l'usine Alcan, au Saguenay. «Ce programme coûte une fortune à l'État», souligne Pierre Paquette. Je pense que dans l'intérêt de l'ensemble de la société, il est préférable de procéder comme l'ont fait le syndicat et l'entreprise à Standard Paper Box.»

«Que les syndicats cherchent à jumeler à la retraite progressive une intégration correspondante pour de nouvelles travailleuses et nouveaux travailleurs en privilégiant, notamment, une approche de parrainage et de compagnonnage afin de favoriser la relève par la transmission du savoir entre les travailleuses et les travailleurs anciens et nouveaux.»

Résolution adoptée par le 58^e Congrès de la CSN. Mai 1996.



Olivier Lemieux, président sortant de la CSN-Construction.

60e congrès de la CSN-Construction

TRAVAILLER! À REBÂTIR LE RESPECT

Luc Latraverse

C'est à Rivière-du-Loup, du 10 au 13 avril, que s'est tenu le 60^e congrès de la CSN-Construction. En fait, il s'agissait du quatrième congrès de la CSN-Construction depuis sa création en 1990, mais c'était la 60^e fois que les travailleurs de la construction affiliés à la CSN se réunissaient en congrès depuis la fondation de la Fédération catholique des métiers du bâtiment, en 1924. Rappelons qu'au début des années 30, cette fédération, avec plus de 10 000 membres, était la plus importante de la CTCC, aujourd'hui la CSN.

Travailler

C'est d'abord sur la question de l'emploi que le congrès s'est penché, puisque contrairement à l'âge d'or de l'industrie — les constructions de barrages, l'Expo 67, les Olympiques

— dans les années 60 et 70, le nombre d'heures travaillées en 1996 et 1997 est tombé à 65 millions d'heures, alors qu'il avait déjà dépassé les 150 millions. Il n'y avait plus que 96 000 travailleurs actifs ayant travaillé au moins une heure, en 1996.

Pour revigorer l'emploi dans la construction, le congrès a adopté diverses propositions, notamment l'octroi d'avantages fiscaux ou d'autres incitatifs pour obliger les donneurs d'ouvrage et les consommateurs à respecter les lois et les règles qui régissent la construction afin de blanchir des millions d'heures travaillées au noir, la promotion d'un plan de relance avec les autres composantes de l'industrie, et une sollicitation plus suivie des entreprises et des institutions où il y a des syndicats CSN pour qu'el-

les embauchent des travailleurs de la CSN-Construction lorsqu'elles font des travaux.

Rebâtir le respect

Le deuxième volet de ce congrès visait à formuler un plan d'action pour «rebâtir le respect» de la légalité dans un premier temps. La construction au noir prive le trésor public québécois de plus de 400 millions \$ et le gouvernement n'envisage pouvoir en récupérer que moins de 10%. La CSN-Construction poursuivra donc sa lutte et ses moyens de pression pour éliminer ce fléau.

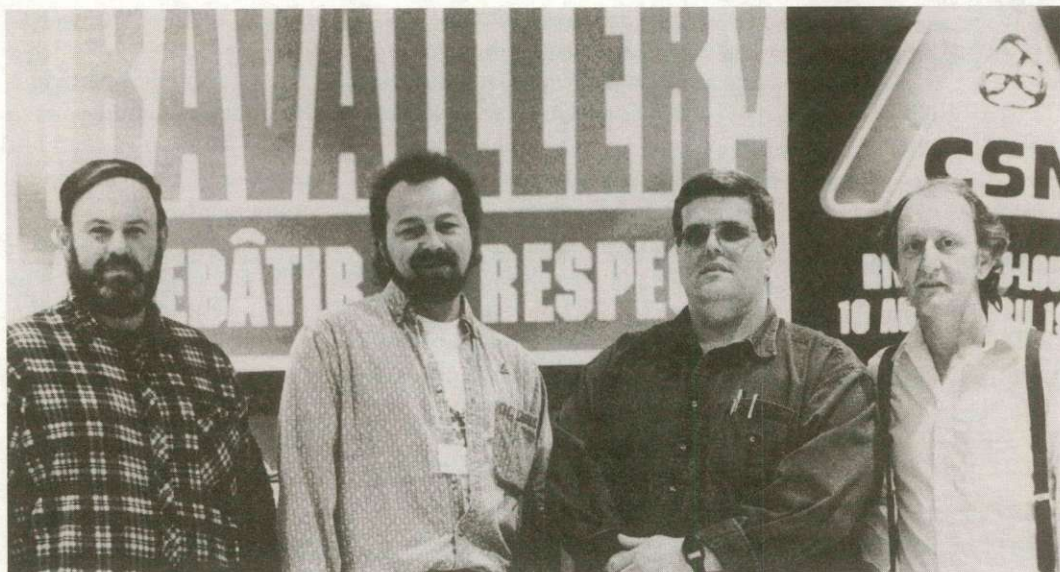
Une seule convention collective

Une chose est certaine, c'est que les travailleurs s'ennuient du décret qui imposait des conditions de salaire et de travail

uniformes dans toute l'industrie. Depuis que le gouvernement a instauré un nouveau régime de négociation, en 1995, avec des conventions négociées dans les quatre secteurs — résidentiel, commercial-institutionnel, industriel et génie civil-voirie —, seulement deux secteurs, l'industriel et le commercial-institutionnel, viennent tout juste d'annoncer la conclusion d'une entente de principe. Dans le secteur résidentiel, les négociations sont au point mort depuis plus d'un an. Dans ce dernier secteur, les employeurs négocient les salaires individuellement avec chaque travailleur depuis le lock-out du 15 décembre 1995 et ne paient pas les vacances ni d'autres avantages sociaux dans plusieurs cas.

Appauvrissement

L'entente de principe prévoit une augmentation de 3% à compter du 27 avril, en échange du temps supplémentaire les fins de semaine. Mais comme le soulignait le président sortant de la CSN-Construction, Olivier Lemieux, «si l'augmentation est une bonne nouvelle parce qu'il n'y en a pas eu depuis 1991, elle doit être prise avec un grain de sel, car plusieurs employeurs paient leurs travailleurs pour 32 heures alors qu'ils les font travailler 40 heures. De plus, l'augmentation ne s'applique pas à tous les travailleurs. Ceux du résidentiel sont obligés de travailler à 16 \$ l'heure, et parfois même moins. Il ne faut pas oublier que l'année dernière, le salaire moyen effectivement gagné par les travailleurs actifs et enregistrés de la construction était de moins de 20 000 \$ et que le tiers gagnaient moins de 10 000 \$. Les employeurs ont de plus, avec la nouvelle loi de l'assurance-emploi, toute une arme en main pour faire chanter les travailleurs qui veulent travailler un nombre d'heures suffisant pour être admissibles aux prestations.»



Le congrès de la CSN-Construction a adopté une vingtaine de propositions et un plan de réorganisation et de redressement budgétaire pour remplir ses mandats au cours des trois prochaines années. Il a également élu un nouvel exécutif, composé de Richard L'Heureux à la vice-présidence, Yves Jacques au secrétariat général, André Paquin à la présidence, et Jacques Legault à la vice-présidence.

L'aubaine du siècle!

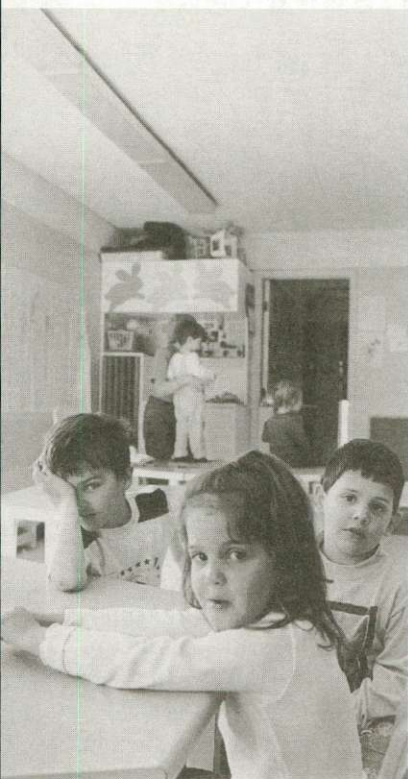
Pour 12 000 \$, les enfants et le personnel de la garderie Patachou vivent maintenant dans un environnement dix fois moins bruyant.

Lucie Laurin

Il n'y a pas si longtemps, à la garderie Patachou, à Mercier, chaque bruit, chaque son, était une agression. On se retenait presque de bouger et de réagir. Les enfants qui crient et qui courent, les chaises et les jouets qu'on déplace ou qu'on heurte, tout ce qui fait le quotidien d'une garderie vous arrachait les tympans, vous mettait les nerfs en boule. Plus encore: alors qu'on aurait tout donné pour avoir un peu de paix et de silence, il fallait soi-même crier pour se faire entendre.

La garderie accueille 50 enfants et 13 travailleuses syndiquées (FAS-CSN). Lorsqu'elle a ouvert ses portes, en 1982, les plafonds étaient recouverts de tuiles acoustiques. Mais un inspecteur constata qu'elles étaient inflammables. Il fallut tout refaire. Par souci d'économie, il fut décidé de recouvrir les plafonds de placoplâtre (gyproc), un matériau réfléchissant qui, au lieu d'absorber les bruits, fait en sorte qu'ils traînent longtemps avant de s'éteindre.

«Le premier jour, quand les éducatrices sont entrées, elles se sont pris les oreilles à deux mains: c'était épouvantable, raconte Diane Vinet, directrice de



Des tuiles acoustiques ininflammables au plafond et sur le haut des murs, pour permettre à ces jolies frimousses de trouver leur garderie plus agréable.



Diane Vinet

la garderie. *Dans le vestiaire, qui donne sur la cage d'escalier, sitôt qu'il y avait quelques enfants, le bruit devenait infernal.*»

Les parents ne traînaient pas à la garderie, s'organisant pour sortir de là au plus vite. «Il fallait sans cesse dire "chut!" aux enfants, leur faire baisser le ton,



Lucie Boyer

parce que ça nous faisait mal aux oreilles», déclare Lucie Boyer, éducatrice. Francine Boyer-Normandeau, elle, avait mal à la tête systématiquement dès le début de l'après-midi, tous les jours.

Dix fois moins de bruit

Parfois, quand on aime son travail et qu'on n'est pas douillet, on a tendance à endurer longtemps de mauvaises conditions, en espérant qu'on va s'habituer. C'est ce que les filles ont fait pendant des années. Même si chaque journée de travail en ce milieu extrêmement stressant les épuisait plus que de raison.

Et avec raison. Diane Vinet avait mesuré le niveau de bruit avec un sonomètre: «*Dans la cuisine, quand un enfant criait, un seul, j'ai noté jusqu'à 100 décibels. Dans la pouponnière, un cri de bébé: 90 décibels. Dans la grande salle de jeu, une chaise qu'on déplace: 90 décibels aussi. Et partout, pendant toutes les activités normales en garderie,*

le bruit était toujours au-dessus de 80 décibels.»

Un jour, la coupe fut pleine. La directrice et la représentante des travailleuses plaidèrent ensemble au conseil d'administration, dont les membres ne furent pas long à convaincre. Unanimement, on estima que l'amélioration de la qualité de vie à la garderie valait largement l'investissement (près de 12 000 \$ pour les 12 pièces). Les plafonds furent donc de nouveau recouverts de tuiles acoustiques, ininflammables, cette fois, ainsi que le haut des murs. Des panneaux acoustiques furent installés dans la cage d'escalier.

Puis on mesura le niveau de bruit. Il avait diminué de 10 décibels en moyenne. C'est-à-dire que le bruit avait été réduit de 10 fois!

«*C'est incroyable, de dire Lucie Boyer. On peut parler sur un ton normal et se comprendre. Quand je pars le soir, je suis beaucoup plus relax et j'ai la voix moins éteinte.*» De son côté, Francine Boyer-Normandeau n'en revient pas encore. Depuis une semaine qu'elle travaille dans ce milieu réaménagé, pas un seul mal de tête! «*Au début, on se demandait s'il y avait encore des enfants dans la garderie!*», dit en riant Chantal Martin, déléguée syndicale.

Les enfants sont plus calmes. Les parents, émerveillés de la différence, se demandent comment les filles faisaient... avant.

Menace de grève dans les traversiers

Le gouvernement s'attaque à toutes les clauses de la convention qui l'empêchent de réduire les services à la population.

Louis-Serge Houle

Seuls groupes du secteur public, avec les syndicats de l'aide juridique, à ne pas avoir conclu leur convention collective, en décembre 1995, les syndicats CSN regroupant les travailleurs des traversiers menacent de déclencher la grève pour faire débloquer la négociation. À la traversée de Sorel/Saint-Ignace et à celle de Québec/Lévis, les membres ont appuyé cette recommandation dans une proportion de 77 %, alors que pour ceux de Matane/Godbout/Baie Comeau, le vote a été pris à 88 %.

Le problème majeur vient du fait que, contrairement à toutes les autres conventions collectives du secteur public, qui prévoient des discussions sur des problèmes particuliers identifiés par les parties, la Société des traversiers du Québec s'attaque à toutes les clauses de la convention qui l'empêchent de réduire les services à la population.

Ainsi, l'employeur veut éliminer les dispositions qui touchent le plancher d'emploi et demande davantage de souplesse dans les affectations des salariés. Il veut également revoir les clauses relatives à la sé-

curité d'emploi et celles concernant les changements technologiques.

Après 24 séances de négociation infructueuses, les travailleurs et les travailleuses en ont assez. Ils ont donné le mandat à leur comité de négociation de déclencher la grève au moment jugé opportun.

Ces salarié-es, comme ceux de l'aide juridique, n'ont pas reçu les hausses salariales de 1,5% versées aux autres syndiqué-es du secteur public. Pour le personnel de soutien et les avocats de l'aide juridique, les discussions se poursuivent toujours.



La convention collective des travailleurs des traversiers est expirée depuis décembre 1995.

Enfin, une entente à la FNEEQ

Il n'y aura pas de diminution de personnel, ni d'augmentation de la tâche.

Louis-Serge Houle

Au moment où les presses tournaient pour imprimer l'édition précédente de Nouvelles CSN («Pourquoi les profs de la FNEEQ n'ont pas réglé»), une entente intervenait entre la FNEEQ et le gouvernement du Québec. Une entente qui respecte les objectifs d'emplois et de qualité de l'enseignement que s'était fixés la fédération.

À terme d'un sprint de négociation qui s'est terminé aux petites heures du matin le 7 avril, la FNEEQ et le gouvernement se sont entendus sur les «matières sectorielles», excluant du coup les 12 000 enseignantes et enseignants de cégep membres de la fédération des mesures de la loi 104.

Avec cette entente, qui a été soumise aux membres de la FNEEQ, tous les groupes syndicaux du secteur public ont accepté les mesures du programme de départs volontaires convenues ce printemps avec le gouvernement. Ce programme comporte des améliorations importantes aux régimes de retraite des syndiqué-es du secteur public.

Cependant, les syndicats des traversiers et de l'aide juridique, affiliés à la FEESP et à la FPPSCQ, n'ont toujours pas signé leur convention collective, contrairement à tous les autres syndicats du secteur public qui se sont entendus en décembre 1995 (voir l'article ci-contre).

Le contenu de l'entente

L'entente entre la FNEEQ et le gouvernement comporte des mesures qui n'impliquent aucune diminution du personnel enseignant ni augmentation de la tâche, contrairement aux ententes intervenues avec la CEQ et la Fédération autonome des collèges (FAC). «À cet égard, notre entente est satisfai-

sante car nos objectifs de préservation des emplois et de qualité de l'enseignement sont atteints, a déclaré le président de la



FNEEQ, **Oliva Bouchard**.

Mais ce que nos membres retiendront davantage, c'est

l'appétit vorace d'un gouvernement néolibéral qui a profité de la négociation de mesures de bonification des régimes de retraite pour s'attaquer au cœur de nos conventions collectives. Sur ce point, nous l'avons fait reculer.»

Pour se soustraire de l'application de la loi 104 sans mettre en péril les emplois dans l'enseignement collégial, la FNEEQ a choisi la voie de la réduction du temps de travail. Ainsi, l'entente contient une diminution salariale de 3,57 % sous forme de 9,3 jours de congé sans traitement. La loi 104 prévoyait une coupe de 425 postes à temps complet dans les cégeps syndiqués à la fédération, soit une perte pouvant représenter plus de 600 emplois. Une telle mesure aurait eu des conséquences dramatiques sur la qualité de l'enseignement.

L'entente comporte aussi d'autres gains significatifs pour les membres de la FNEEQ: la reconnaissance des années d'enseignement effectuées dans les écoles d'infirmières aux fins de la retraite; la mise en place d'un programme vo-

Les conscrits de la loi 104 sont sauvés

La voie est libre pour signer l'entente de bonification du régime de retraite.

Les conscrits de la loi 104, c'est-à-dire les syndiqués de l'enseignement privé et universitaire, ont retrouvé leur plein droit de négocier leurs conditions de travail. Dans la grande salle du conseil central de Québec, le 16 avril, quelque 150 d'entre eux ont accueilli par une salve d'applaudissements la nouvelle à l'effet qu'ils ne s'inscrivent plus en marge des autres. La CSN a en effet obtenu que le gouvernement respecte leur droit à la libre négociation, tout comme il a fini par accepter de le faire pour les syndiqués des organismes publics et des sociétés d'État. Comme un cadeau du printemps, le président de la CSN, Gerald Larose, leur a annoncé qu'eux aussi ne seront plus assujettis à la loi 104.

Maroussia Kishka

lontaire et temporaire de réduction et d'aménagement du temps de travail; la reconnaissance du nombre d'heures travaillées aux fins de l'assurance-emploi; et le mandat donné au comité consultatif sur la tâche de prendre la pleine mesure de l'efficacité de l'heure d'activités spéciales d'encadrement auprès des étudiant-es, un acquis obtenu par la FNEEQ en 1995.

Aucun recul

Pour le président Oliva Bouchard, cette entente est satisfaisante parce qu'elle ne comporte aucun des reculs recherchés par le gouvernement. «Les clauses relatives au plancher d'emploi variable en fonction du niveau d'étudiants n'ont pas été touchées, a-t-il expliqué. La tâche des enseignant-es n'a pas été augmentée non plus. Ce qui n'est pas négligeable, compte tenu des demandes importantes qu'avait le gouvernement Bouchard. Malgré son discours public, toutes ses demandes n'avaient rien à voir avec la mise sur pied d'un programme de départs volontaires. Tout ce que voulait ce gouvernement, c'était de s'en prendre à nos conventions collectives, portant ainsi atteinte à la qualité de l'enseignement. Mais il n'a pas réussi.»

Cette loi spéciale imposait sans aucun avertissement une coupe salariale de 6% aux syndiqués d'un bon nombre d'organismes publics et de sociétés d'État, alors qu'ils ne sont même pas régis par les négociations du secteur public. La CSN fut d'ailleurs la première centrale syndicale à dénoncer vivement cette décision de dernière minute.

Devant le tollé de protestations qui se levait, le gouverne-

ment a rebroussé chemin quelques jours plus tard. Il a accepté de ne plus assujettir les organismes publics et les sociétés d'État à la Loi 104. Il reportait toutefois sa décision d'en exclure aussi les syndiqués de l'enseignement privé et universitaire.

Mobilisation

Les jours passant et la réponse ne venant pas, le président de la CSN a lancé un ap-

pel à la mobilisation afin qu'ils ne deviennent pas les laissés pour compte de cet exercice de réhabilitation du droit de négocier. En signe d'appui à leur lutte, il a avisé le gouvernement que la CSN allait retenir sa signature au bas de l'entente de bonification du régime de retraite du secteur public.

Dans les jours qui ont suivi, la ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois, a finalement accepté de retirer de la loi 104 les syndiqués de l'enseignement privé et universitaire. La CSN a donc réussi à obtenir que le gouvernement soit équitable pour tous ses groupes. «Nous avons obtenu qu'il n'y ait pas deux poids, deux mesures. Il n'y aura pas, par conséquent, de "conscrits" de la loi 104», a affirmé Gerald Larose. La CSN va donc pouvoir signer l'entente de bonification du régime de retraite du secteur public.



La CSN s'associe à la campagne de financement de LEUCAN

Thérèse Jean

Au Québec, les plus récentes statistiques révèlent qu'un enfant sur 400 sera atteint du cancer avant l'âge de 15 ans, et probablement qu'il aura 7 ans au moment du diagnostic. Autant pour les enfants que pour leurs parents, le cancer signifie l'isolement, la perte d'amis et la perte des membres de la famille. C'est dans le but d'alléger ce lourd bilan émotif et contribuer en quelque sorte à briser leur isolement que la CSN s'associe à la campagne de financement de Leucan, une association pour les enfants atteints de leucémie et autres formes de cancer.

Ce n'est pas la première fois que la CSN appuie Leucan. L'an dernier, lors d'une réunion du conseil confédéral, la vente de 400 chandails et l'achat par la CSN de cartes de voeux à l'occasion de la période des Fêtes avaient permis de recueillir au-delà de 7 500 \$ pour le financement des programmes de Leucan. Au mois de mars dernier, le conseil confédéral a décidé de pousser plus loin l'appui de la CSN à cet organisme. Cette année, la CSN joint son logo à celui de Leucan en s'associant à la vente des chandails destinés au financement du Camp Vol d'Été, édition 1997, dont le thème est: «Les fables de La Fontaine». Également, à l'occasion du tournoi de golf de la CSN et du marathon de golf «D'un soleil à l'autre», une contribution complémentaire visera à assurer le succès de ce camp d'été. L'ensemble de l'opération est parrainée par le vice-président Roger Valois.

Le camp d'été: de grands moments de bonheur

Le Camp Vol d'Été est l'événement le plus important au calendrier annuel de Leucan, qui se distingue vraiment par son programme d'activités socio-récréatives. Ce camp de vacances est conçu dans le but d'offrir aux enfants la possibilité de vivre un séjour enrichissant avec d'autres enfants confrontés aux mêmes réalités. À tous les ans, le Camp Vol d'Été reçoit pendant deux semaines 400

participants: enfants, parents, et des bénévoles qui sont des moniteurs, des psychologues, des infirmières, des médecins.

Ce camp, c'est comme un oasis. On s'y ressource en s'appuyant les uns sur les autres. Le camp, c'est de grands mo-



Deux semaines de bonheur, supervisés par des moniteurs d'expérience et des équipes médicales complètes, pour ces enfants atteints de cancer.



ments de bonheur et de vie arrachés à la maladie et à la mort. Car en dépit des victoires remarquables enregistrées ces dix dernières années dans la lutte au cancer, le taux de guérison, toutes formes de cancer confondues, se situe à 65%.

Cet été, Leucan prévoit allouer 85 000 \$ à ce camp qui se tiendra sur le site du Camp Bruchési, à Saint-Hippolyte, sur les rives du lac L'Achigan, ce qui inclut l'aide financière que LEUCAN fournit à 60% des familles inscrites, afin qu'elles puissent y participer.

Les syndicats et les membres de la CSN sont invités à contribuer financièrement à la tenue de ce camp en achetant des chandails au coût unitaire de 10 \$. On peut se les procurer en faisant un chèque au nom de LEUCAN et en faisant parvenir le bon de commande ci-dessous au Service de la distribution de la CSN, 1601 rue de Lorimier, Montréal, H2K 4M5.

Bon de commande

Camp Vol d'été 1997, CSN-Leucan

Nom du syndicat: _____

Nom de la personne: _____

Adresse: _____

Téléphone: travail: _____

résidence: _____

- 5 chandails: 54.50 \$
- 10 chandails: 55 \$
- 15 chandails: 56 \$
- 20 chandails: 57 \$
- 25 chandails: 58 \$

Les chandails, vendus par paquet de 5, sont tous de la même taille (très grand). Des frais postaux de 4,50 \$ sont ajoutés. Pour chaque tranche additionnelle de 5 chandails, il faut compter un dollar de frais supplémentaires.

Rochon donne un autre coup d'épée dans l'eau

Claude Saint-Georges

Les nouvelles orientations du ministre Jean Rochon en santé mentale ont été accueillies avec beaucoup de scepticisme par la CSN. On constate que la diminution projetée de 3100 lits de psychiatrie ne se traduira pas par des réinvestissements équivalents dans la communauté. La toute puissance des psychiatres n'est pas remise en question, tandis que les CLSC ne sont pas assurés de ressources supplémentaires.

Avec un tel projet, il n'est pas étonnant que le ministre ait choisi de mener ses consultations derrière des portes closes et de ne pas tenir de commission parlementaire.



Marc Laviolette, vice-président de la CSN, estime qu'on ne peut être en désaccord avec l'intention de rapprocher les interventions du milieu de vie et de diversifier les services aux malades mentaux. «*La CSN avait préconisé de transformer les services en santé mentale en s'inspirant de cette approche à l'occasion des travaux du comité Harnois, qui ont précédé la Politique de santé mentale de 1989.*

«*Après le Vérificateur général du Québec, le ministre admet l'échec de la Politique de santé mentale. Il faut se demander si les nouvelles orientations ministérielles constituent le virage attendu et marquent un progrès réel. La CSN en doute*», déclare Marc Laviolette.

«*Premier constat, les compressions budgétaires dans les services de santé mentale, qui*

sont prévues dans les plans triennaux des régies régionales, ne sont pas arrêtées. De plus, rien n'indique que ces services seront épargnés dans la nouvelle vague de compressions qui s'abattrait sur le réseau en 1997-1998», déclare le vice-président de la CSN.

Un projet technocratique

«*Le ministre Rochon, poursuit Marc Laviolette, aurait obtenu notre approbation s'il avait décrété que chaque projet de diminution de lits serait assorti d'un projet d'investissement identique dans la communauté, comme le prévoit, par exemple, la législation de l'État de New York. Il y a tout lieu de croire que la réduction envisagée de 3100 de lits de psychiatrie sur les 6000 lits actuels sera en large partie une opération de récupération budgétaire.*»

Le projet du ministre est technocratique. On ne voit pas qu'il se préoccupe de l'augmentation des problèmes de santé mentale, souligne la CSN.

Avec sa réforme, le ministre ne peut garantir que toute personne atteinte de troubles de santé mentale pourra recevoir dans sa communauté des services universels, accessibles et gratuits.

Un des moyens que privilégie la CSN pour assurer de tels services est de doter tous les CLSC du Québec d'une équipe d'intervenants spécialisés en santé mentale, comme le préconisaient les comités Brunet et Harnois, au milieu des an-

nées 1980. On observe aujourd'hui que seulement un CLSC sur trois possède son équipe d'intervenants.

Ainsi, le rôle attendu des CLSC n'est pas précisé. Le ministre s'enfonce dans les ornières que l'on a connues avec la politique de 1989 en confiant aux régies régionales le mandat d'harmoniser les intérêts des divers intervenants. On se souvient que les comités tripartites de santé mentale, formés par les régies, se sont vite transformés en foire d'empoigne. Le projet de réforme du ministre maintient le flou quant au rôle des différents acteurs, ce qui profite aux psychiatres et aux directions d'hôpitaux qui veulent protéger leur position hégémonique.

La réforme du ministre évite de traiter des psychiatres et des médecins alors qu'ils devraient être fortement interpellés. «*Dans son projet, déclare Marc Laviolette, le ministre aurait dû indiquer que les psychiatres ne doivent plus se cantonner dans la pratique hospitalière et que les médecins généralistes, dont on a surtout besoin en santé mentale, sont ceux qui sont intégrés aux équipes multidisciplinaires de CLSC. Dans ce domaine comme dans les autres, l'inaction du ministre Rochon, face au pouvoir médical, est navrante.*»

Finalement, la CSN s'oppose aux consultations derrière les portes closes. Elle demande au ministre Rochon de soumet-



Les petits rochons

Les exemples abondent de personnes appauvries qui diminuent leur consommation de médicaments et qui se privent de nourriture depuis qu'on leur demande de contribuer à l'achat de leurs médicaments. Le nouveau régime d'assurance-médicaments, introduit par le ministre Rochon, est un recul vécu difficilement par les personnes qui ont des problèmes de santé chronique et les personnes âgées. Dans le cadre d'actions entreprises pour amener le gouvernement à revoir le régime d'assurance-médicaments, une coalition d'organismes a organisé un concours de fabrication de «petits rochons». Une exposition de ces petits rochons a été organisée par la Galerie Yves LeRoux, 5505 boulevard Saint-Laurent, à Montréal.

tre son projet à l'étude d'une commission parlementaire. La formule des rencontres privées avec le ministre n'est certainement pas adéquate étant donné la très grande importance de la question. On notera au passage que les syndicats ne font pas partie de la liste des organismes que le ministre compte inviter.

Amiante Comité d'action CSN-FTQ-CSD

En réunion le 13 avril à Thetford-Mines, les responsables syndicaux de la CSN, de la CSD et du Syndicat des Métallos (FTQ) sont convenus de former un «comité d'action inter-syndical de l'amiante». Le vice-président de la CSN, Marc Laviolette, le président de la CSD, Claude Gingras, et le directeur québécois des Métallos, Arnold Dugas, ont déclaré que leurs organisations se donnent ainsi «un forum ou une table de travail pour concerter nos actions et interventions dans le but d'assurer la survie et le développement de l'industrie québécoise de l'amiante qui, épisodiquement, subit une mauvaise presse internationale.» L'industrie de l'amiante au Québec, c'est quelque 5500 emplois directs et indirects. Les organisations syndicales se battent pour éviter l'effet domino à la suite de la décision du gouvernement français de bannir de son territoire, depuis janvier dernier, les produits contenant de l'amiante. La CSD représente 565 travailleurs à la mine JM Asbestos. À Thetford Mines, la CSN regroupe les 385 travailleurs de la mine B.C. (horaires et constables), ainsi que le personnel de bureau et technique de Lab Chrysotile. Enfin, les Métallos représentent les 800 travailleurs des mines Bell et Lac d'amiante, à Thetford Mines. M.C.

L'augmentation des dépenses de médicaments soulève l'indignation

— Pierre Paquette

«Pour réduire les coûts de santé, il est devenu impérieux de mieux encadrer les industries et les pratiques pharmaceutiques» a soutenu Pierre Paquette, le secrétaire général de la CSN, qui présentait le mémoire de la centrale devant le Comité permanent de l'industrie de la Chambre des Communes, à Ottawa. «Notre centrale favorise une réforme pharmaceutique globale qui subordonne les intérêts des entreprises du médicament aux intérêts collectifs que sont la préservation du système de santé et l'amélioration globale de la santé de la

population, a déclaré Pierre Paquette. L'actuelle révision de la Loi sur les brevets pharmaceutiques est une occasion propice pour aller dans cette direction», a-t-il ajouté.

En 1987, la CSN avait appuyé le projet de loi C-22 (protection de dix ans) et en 1993, le projet de loi C-91, accordant une protection de 20 ans aux brevets pharmaceutiques, tout en exigeant un mécanisme efficace de surveillance des prix et une révision régulière de la législation.

Outre le fait que les retombées industrielles ne sont pas aussi favora-



Pierre Paquette

bles que celles qui avaient été annoncées par les compagnies pharmaceutiques, tant au Québec qu'au Canada, on observe depuis une évolution extraordinairement préoccupante des dépenses en médicaments, constate le mémoire CSN.

«Dans le contexte de

la transformation dramatique de nos systèmes de santé, (...) la croissance des dépenses de médicaments se démarque fortement des autres dépenses de santé. Cela soulève l'indignation et le sentiment que ce secteur échappe encore aux efforts collectifs», a poursuivi le secrétaire général de la CSN.

En 20 ans, de 1975 à 1996, la part des médicaments dans les dépenses globales de santé est passée de 8,7% à 14,3%, dépassant même la totalité des honoraires aux médecins.

C. S.-G.

Lanaudière

Grève et scabs à la coop Profid'Or

Les 47 travailleuses et travailleurs de la Coopérative Profid'Or, dans Lanaudière, une division de la Coopérative Fédérée du Québec, sont en grève depuis le 20 mars. Cette coopérative a des établissements à Joliette, Saint-Benoît, Saint-Jacques et Saint-Lin. Les membres de la Fédération du commerce de la CSN revendiquent une convention collective d'une durée de trois ans, du 30 septembre 1996 au 30 septembre 1999, assortie d'augmentations de salaire et d'une clause de rattrapage salarial. Les syndiqués en voudraient bien récu-

pérer dès la première année du contrat la diminution salariale de 1,05 \$ l'heure qu'ils ont consentie, en 1994, afin d'aider leur employeur à passer au travers ses difficultés financières. Ils réclament également des hausses de salaire totalisant 1,20 \$ l'heure pour les deux autres années de la convention collective. Les travailleuses et les travailleurs se battent pour obtenir l'équité salariale, un taux de salaire à temps supplémentaire après 40 heures de travail par semaine et des conditions de travail sécuritaires pour les salarié-es du cen-

tre de distribution du grain, à Saint-Jacques. Selon les informations recueillies par le syndicat, Profid'Or serait la plus importante coopérative d'approvisionnement à la ferme de la CFQ, avec un chiffre d'affaires de 72 millions \$.

Avant le déclenchement de la grève, le salaire moyen était de 13,50 \$ l'heure. Un enquêteur du ministère du Travail a constaté, le 4 avril, que l'employeur avait fait appel à trois briseurs de grève depuis le début du conflit. M.C.

La CSN sur
Internet:

<http://www.csn.qc.ca>

Et le gagnant est... Pascal Brouard!

C'est avec un grand plaisir que SUCO, un organisme québécois de coopération internationale, et la CSN ont décerné à Pascal Brouard



Pascal Brouard

le Prix SUCO 1997, dans le cadre de l'émission La Course destination monde de Radio-Canada. D'une valeur de 5 000 \$, ce prix consiste en un stage d'un mois en communication pour le développement en Afrique australe auprès d'un partenaire de SUCO, soit Southern Africa Communication for Development (SACOD).

La capacité de développer un sujet avec logique et finesse en lien direct ou indirect avec le thème retenu par SUCO et la CSN, la qualité sonore et visuelle, la qualité et la pertinence du commentaire, de même que la sensibilité culturelle, sont les critères qui ont présidé à l'évaluation des participants par le

jury composé des représentants de SUCO et de la CSN.

Parmi les huit concurrents, Pascal Brouard est celui qui a

réussi le mieux à illustrer, dans l'ensemble de ses reportages, la thématique soumise par SUCO et la CSN, c'est-à-dire le développement local pris en charge démocratiquement par les populations. Dans ses documents « Dormir dehors », « Urgence », « Le grand lac », entre autres, Pascal Brouard a su développer, sous différentes facettes, un propos clair et direct, informatif et politique d'une très grande sensibilité et d'une très grande ouverture sur le monde. La CSN et SUCO félicitent tous les concurrents pour leur courage et la qualité des documents produits tout au cours de cette fabuleuse aventure.

T.J.

Centres jeunesse Une décision précipitée

La FAS-CSN et ses neuf syndicats des Centres jeunesse de Montréal (CJM) jugent que la date du 22 avril, arrêtée par la direction des CJM pour faire adopter le projet « virage milieu » par le conseil d'administration, est précipitée. Ils demandent au conseil d'administration de reporter cette décision qui implique, entre autres, la fermeture de 28 unités d'hébergement. La FAS et ses syndicats estiment que les CJM doivent prendre le temps de consulter les différents intervenants du milieu impliqués dans ce virage.

Le « virage milieu », c'est le pendant du virage ambulatoire en matière de services sociaux. C'est le retour ou le maintien de jeunes, qui sont âgés de 0 à 18 ans, dans leur milieu familial, dans une famille d'accueil ou dans un milieu contractuel. La fermeture projetée du réputé centre Boscoville n'est que la pointe de l'iceberg. La partie submergée comporte, elle, la fermeture de 28 unités d'hébergement. Ce qui représente la disparition potentielle de 200 places en hébergement pour des enfants, des

adolescents et des mères en difficulté, majoritairement des mineures. Sous le couvert d'améliorer la capacité d'intervention dans le milieu et de prévenir le plus possible le placement des jeunes, la direction des CJM a produit un plan de transformation qui, dans les faits, ne répond qu'à des com-

pressions budgétaires de plus de 4 millions \$ pour 1997-98.

En plus de comporter la perte des expertises développées antérieurement aux CJM, le projet semble nier que l'hébergement demeure un outil thérapeutique essentiel dans plusieurs cas.

T.J.

Montérégie Réflexion et mobilisation

Réunis en congrès extraordinaire, les 10 et 11 avril, les délégués des syndicats CSN de la Montérégie ont tenu une réflexion importante sur la mobilisation pour l'emploi et les services publics.

La nécessité de prendre en compte les besoins de la population dans le redéploiement des services publics, la lutte à poursuivre contre le capital financier qui privilégie le profit au détriment de l'emploi, l'attention primordiale à accorder à la réorganisation du travail dans notre approche syndicale: voilà certains des enjeux soumis au débat par le 3^e vice-président de la CSN, Marc

Lavolette, dans son allocution d'ouverture.

La conjoncture ainsi posée a permis aux délégués d'exprimer leurs préoccupations, voire leurs inquiétudes, quant aux derniers développements dans le secteur public et face à la difficulté de concilier partenariat et négociation.

Le congrès aura également conduit à l'adoption de plusieurs résolutions. Soulignons, à cet égard, la volonté exprimée par les délégués de se mobiliser contre d'éventuelles modifications au Code du travail qui viseraient à favoriser le transfert de fonctions d'entreprise sans que l'accréditation syndicale suive (art. 45).

R.D.

Bas Saint-Laurent Justice pour un travailleur de la construction

Un travailleur de la construction de Rimouski vient d'obtenir la reconnaissance des semaines assurables que l'assurance-emploi ne lui avait pas reconnues, grâce aux efforts déployés par la CSN pour défendre son dossier. Georges Lévesque, qui est membre de la Coopérative des travailleurs

en construction du Bas-Saint-Laurent, s'était en effet vu priver d'assurance-chômage parce qu'on ne lui reconnaissait pas les semaines travaillées dans un contrat de louage de services de peinture, exécuté pour le compte de la coopérative, chez un particulier. Monsieur Lévesque a fait appel à la

CSN, qui a défendu ses droits devant le tribunal de l'assurance-chômage où on vient de lui donner raison. Les semaines ainsi travaillées en vertu d'un contrat de louage de services sont effectivement assurables aux fins de l'assurance-emploi.

Le porte-parole de la CSN qui a défendu ce

dossier, Jean-Claude Bélangier, a commenté la situation en affirmant qu'il est plus que raisonnable qu'un travailleur, même s'il a investi comme coopérant dans une entreprise pour lutter contre la construction au noir, ne soit pas pénalisé par l'assurance-emploi.

Luc L.

Décès de Lucien Couture

Lucien Couture, un pionnier du syndicalisme parmi le personnel de soutien des cégeps, est décédé récemment, à l'âge de 77 ans. Employé du Collège de Chicoutimi, il avait présidé le secteur cégep de la FEESP de 1970 à 1975. *Nouvelles CSN* se joint à ses nombreux amis pour offrir ses sympathies à la famille.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Le ministre Boisclair avale son café de travers

La Presse du samedi le 12 avril titre en première page «L'enseignement du français aux immigrants: un échec». Prenant connaissance de la manchette, le ministre André Boisclair, dont c'est pourtant le ministère qui a remis une étude inédite au quotidien montréalais, s'étrangle en avalant son café.

Le lundi suivant, il convoque les journalistes et adopte un ton résolument positif. «Les immigrants veulent apprendre et parler le français, il faut les appuyer!» déclare-t-il.

L'étude en question inquiète ou rassure, selon que l'humeur soit ou non du côté de l'optimisme. Voyons-en les faits saillants.

Le Québec accueille, chaque année, plus de 10 000 nouveaux arrivants qui ne connaissent pas le français. C'est pour vérifier leur attitude à l'égard de l'apprentissage du français que le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a réalisé un sondage auprès d'immigrants admis au Québec entre 1992 et 1995.

Dans une proportion de 87%, les nouveaux arrivants indiquent qu'ils souhaitent apprendre le français pour se rapprocher des autres Québécois. C'est le résultat le plus réjouissant de cette étude, qui montre que pour une forte majorité d'adultes immigrants, connaître et parler le français symbolise le rapprochement avec la société d'accueil.

Autre constat intéressant: dans une proportion de 70%, les personnes interrogées conseilleraient à un ami immigrant d'apprendre le français avant l'anglais.

Premier fléchissement dans les résultats: seulement 60% des nouveaux arrivants ont pu recevoir des cours de français. Le sondage confirme par ailleurs que les cours de français déterminent, pour une majorité, l'orientation linguistique future de l'immigrant.

Mais là où ça se gâte, et ce qui n'a pas échappé à l'observation de la journaliste de *La Presse*, c'est dans le milieu du travail.

Normalement, le travail est un lieu important pour l'intégration sociale et linguistique. Les nouveaux venus, qui s'installent dans la région montréalaise en majorité, y trouvent un milieu de travail peu favorable à l'apprentissage et à l'usage du français.

L'étude du ministère révèle que 57% des nouveaux venus disent utiliser surtout l'anglais dans leurs relations avec leurs collègues et leurs supérieurs. Pourtant, les immigrants pensent majoritairement que le français est la langue la plus utile sur le marché du travail.

Ce n'est donc pas le manque d'ouverture au français qui fait défaut chez les nouveaux arrivants. Il faut penser que nous sommes plutôt en face d'une résistance structurelle dans le milieu du travail. Que pourrions-nous faire? Nous verrons les solutions envisagées dans une prochaine chronique.

Claude Saint-Georges

B i e N v E n u e

Genfoot accrédité

Les 28 employés d'entrepôt du fabricant de bottes et de chaussures Genfoot, à Lachine, ont maintenant officiellement leur syndicat CSN, en vertu du certificat d'accréditation que reçu au tout début d'avril.

Genfoot est premier dans la production mondiale de chaussures et le premier fournisseur des grands magasins Sears, La Baie, Eaton, J.C. Penney, Wal-Mart, Zellers et Canadian Tire. L'entrepôt occupe à lui seul une superficie égale à trois terrains de football et abrite plus de trois millions de paires de bottes, chaussures de travail ou de sport, etc. Les conditions de travail lamentables qui ont poussé ces travailleurs à se syndiquer ont fait l'objet d'un reportage dans le numéro 423 de *Nouvelles CSN*.

Métro Place Donnacona

À la suite d'un vote tenu sous supervision du ministère du Travail, les 39 travailleurs du Marché Métro de Place Donnacona, en banlieue de Québec, ont joint les rangs de la CSN et de sa Fédération du commerce. Les résultats du vote: 23 CSN, 12 TUAC-FTQ, 4 votes nuls.

La CSN représente aussi, à Donnacona, les travailleurs et travailleuses de la papetière Alliance, du Cooprix IGA, de la caisse populaire, du centre d'hébergement et de la Boulangerie Gaudreault.

Meubles AM-PM de retour

Bienvenue également aux neuf travailleurs des

Meubles AM-PM, un fabricant de bases de lit et de futons situé dans le parc industriel Saint-Malo, à Québec. Il s'agit pour eux d'un retour au sein de la FTFP-CSN, puisqu'ils avaient désaffilié leur syndicat en 1994.

Vidéotron Télécom

La cinquantaine de travailleuses qui constituent le personnel de bureau de Vidéotron Télécom, à Montréal, ont déposé à la fin mars une requête en accréditation pour être représentées par un syndicat CSN aux fins de la négociation et de l'application de leur convention collective. La démarche a été faite auprès du ministère fédéral du Travail, la téléphonie relevant de ce gouvernement.

1^{er} avril, les piscines de Sainte-Foy...

Si on ne connaissait pas

le sérieux du conseiller syndical à l'organisation François Gagnon, on pourrait presque croire à un poisson d'avril... Celui-ci nous informe en effet que le 1^{er} avril, la CSN a déposé une requête en accréditation pour représenter les 65 employés du Service aquatique de Ville de Sainte-Foy. Eux qui étaient auparavant membres de la fédération indépendante FISA seront désormais affiliés à la Fédération des services publics de la CSN.

Garderie Lafontaine

Le Syndicat des travailleuses en garderie de Montréal de la FAS-CSN vient de recevoir le certificat d'accréditation qui lui permettra de négocier une convention collective pour les 25 employées de la Garderie Lafontaine.

J.-P. P.

C'est toujours NON!

Plusieurs organismes regroupés au sein des Partenaires pour la souveraineté ont redit, 15 ans plus tard, que la Constitution adoptée en 1982 contre le gré du Québec, de son peuple et de ses institutions, ne serait jamais la nôtre.

Participant à la conférence de presse tenue le 15 avril, Gérald Larose a précisé que le gouvernement du Québec ne devrait pas hésiter à en appeler au peuple, d'une manière ou d'une autre, dans le cas où la Cour suprême viendrait légitimer ce qu'on appelle le plan B du fédéral.

«C'est l'autorité du peuple québécois et son droit inaliénable à l'autodétermination qu'il faudra restaurer si la Cour suprême endosse le point de vue du gouvernement Chrétien», a soutenu le président de la CSN.

Guy Bouthillier, président de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, devait préciser que «la Constitution de 1982 est sans doute celle du Canada anglais. Quant à nous, nous allons nous en donner une. Ce sera enfin la nôtre puisque ce sera le peuple québécois qui en sera l'auteur.»

M.R.

Des ambulances qui sont un danger public



Les ambulances sont des véhicules sécuritaires, croit-on. Mais dans la région montréalaise, il en va autrement. Imaginez une ambulance filant à 70 km/hre et qui transporte un blessé grave vers un hôpital lorsque, tout à coup, les quatre roues bloquent parce que le frein d'urgence s'est enclenché de lui-même.

Des événements comme celui-là ne sont pas rares, à Montréal. Depuis la mise en opération des ambulances de type Top kick de General Motors, en 1995, le RETAQ-CSN a dénoncé à plusieurs reprises les problèmes du système électronique ou de suspension de ces véhicules. Le dernier de ces problèmes est causé par une pièce électronique qui peut déclencher le frein d'urgence à tout moment et sans raison apparente. La plupart des problèmes sont survenus au moment où l'ambulance prenait le départ pour répondre à un appel d'urgence. Le véhicule ne se mettait tout simplement pas en marche, retardant alors l'intervention des ambulanciers. Mais il est aussi arrivé que le système s'enclenche alors que l'ambulance était en mouvement.

Le 11 avril, la CSST a donné partiellement raison à un droit de refus exercé par deux ambulanciers, en reconnaissant que les Top kick représentent un danger pour «toute personne susceptible de se trouver à bord». Cependant, elle accorde un délai de 14 jours à General Motors pour apporter des correctifs, dont le débranchement du système actuel de frein d'urgence pour le remplacer par un frein manuel.

Mais pour le RETAQ, l'aventure a duré trop longtemps. Il faut agir avant qu'un accident grave ne se produise.

Le 14 avril, à la suite d'une assemblée générale, les membres du RETAQ ont fait remorquer six Top kick et les ont rapportés au bureau régional de GM à Pointe-Claire, signifiant ainsi qu'ils en ont assez de conduire des véhicules qui risquent de causer des accidents. Le constructeur affirme rechercher des solutions au problème, mais le dossier traîne en longueur. Pour remplacer ces ambulances, le RETAQ en a loué une dizaine d'un autre modèle. Au moment de mettre sous presse, des rencontres se poursuivaient entre le syndicat, Urgences santé, GM et la CSST.

L.-S. H.



Alfred Dallaire

La sous-traitance au pilori

En appui à la lutte d'une centaine d'employés des salons funéraires Alfred Dallaire de la région de Montréal qui tentent, depuis août 1995, de se syndiquer, la CSN a convenu de leur verser, chaque semaine, des prestations du Fonds de défense professionnelle. «*Drôle de hasard!, depuis le dépôt de la demande d'accréditation, ils ont moins de travail. Notre mesure vise donc à combler leur manque à gagner*», a expliqué en conférence de presse, le 10 avril, le vice-président de la CSN, Roger Valois.

En juillet 1995, l'employeur a demandé aux chauffeurs, aux directeurs de services funéraires et aux porteurs de signer un «contrat d'entreprise» en vertu duquel chacun des employés serait devenu un «entrepreneur» et Alfred Dallaire le «client». À la lecture de ce contrat, les travailleurs ont vite réalisé qu'Alfred Dallaire, le «client», s'accordait le droit de mettre fin unilatéralement à leur contrat, et donc à leur emploi, en leur remettant, 24 heures à l'avance, un simple avis

écrit. Le contrat d'entreprise aurait entraîné des désavantages financiers importants: fin des contributions de l'employeur au RRQ, à la CSST, à l'assurance-emploi, etc.

La goutte d'eau

Ce fameux «contrat d'entreprise» est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Déjà, les travailleurs reprochaient à leur employeur de ne pas distribuer le travail de façon équitable, de ne défrayer qu'à rabais les frais de déplacement à l'extérieur de Montréal, d'imposer de faibles barèmes de remboursement des dépenses lors de déplacements éloignés (5 \$ par repas), d'être parcimonieux sur l'allocation de ces mêmes barèmes, et de ne pas payer les jours fériés et chômés.

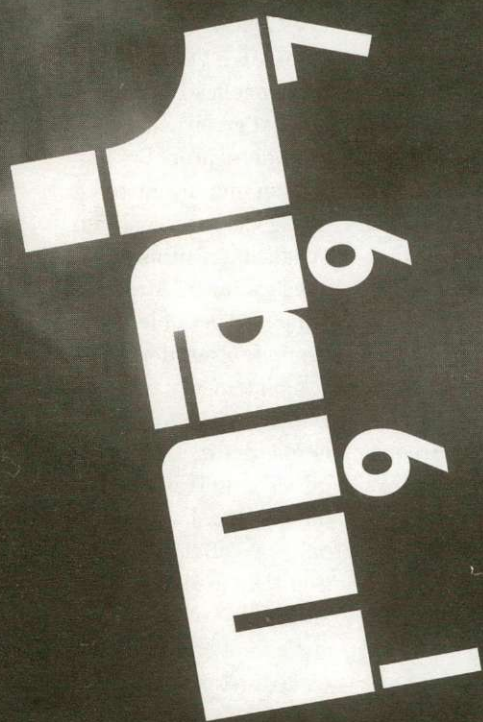
Dans les mois qui ont suivi le dépôt de la requête en accréditation, Alfred Dallaire a fait appel à des nouveaux porteurs et a entrepris des procédures afin de contester le libellé du certificat d'accréditation syndicale et le caractère représentatif du syndicat.

Du déjà vu

En mars 1996, Alfred Dallaire a prétendu avoir vendu sa flotte de voitures et avoir confié à la sous-traitance, par Gestion Hélène Maurice Inc, ses opérations de chauffeurs, de directeurs du service funéraire et de porteurs. Dans la nuit du 18 au 19 décembre 1996, les hommes de service ont reçu la visite d'un huissier les informant que leurs fonctions venaient aussi d'être données à la sous-traitance, cette fois à Voitures Professionnelles B. P. (Bertrand Perron). La CSN considère qu'encore une fois un employeur tente de se débarrasser d'un syndicat en utilisant la sous-traitance. Mais, répondant à des objections préliminaires déposées conjointement par Alfred Dallaire et Gestion Hélène Maurice Inc., une commissaire du Travail a rendu une décision préliminaire à l'effet que Gestion Hélène Maurice Inc serait l'employeur. Ce que compte bien contester la CSN lorsque la commissaire du Travail aura rendu une décision finale.

M.C.

Une société pour le monde



MANIFESTATION

Tour de la Bourse

(Métro Square Victoria)

18 heures 30

Fête au Medley

angle Saint-Denis et René-Lévesque

à compter de 20 heures